

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2025 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes et le règlement de la coupe de France des rallyes.*

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES** tient à remercier chaleureusement les personnalités qui permettent l'organisation du **45<sup>ème</sup> RALLYE Régional Moderne des ARDENNES** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation.

## **45° RALLYE REGIONAL MODERNE DES ARDENNES 2025**

### **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

#### **PROGRAMME - HORAIRES**

**Parution du règlement** : le 18 mars 2025 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

**Ouverture des engagements** : le 18 mars 2025 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

**Clôture des engagements** : Le lundi 19 mai 2025 minuit. Cachet de la poste faisant foi.

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire**: Le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 07h00 à 12h00 au foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

**Dates et heures des reconnaissances** : Le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 07h00 à 15h00.

**Horaires des convocations pour les vérifications administratives** : Le lundi 26 mai 2025 sur le site de l'ASA

**Vérifications administratives le :**

Vendredi 30 mai 2025 de 08h00 à 15h00.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

**Vérifications techniques le :**

Vendredi 30 mai 2025 de 08h15 à 15h15.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

**Heure de mise en place du parc de départ** : Vendredi 30 mai 2025 à l'issue des vérifications techniques.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : vendredi 30 mai à 15h15.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

**Publication des équipages admis au départ:** Vendredi 30 mai 2025 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

**Publication des heures et ordres de départ:** Vendredi 30 mai 2025 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

**Briefing de la direction de course** : par écrit remis aux vérifications administratives contre émarginement.

**Départ de la première étape (1° voiture VHC)** : vendredi 30 mai 2025 à 18h00.

**Arrivée de la première étape (1° voiture VHC)** : samedi 31 mai 2025 à partir de 19h48.

**Vérifications techniques des voitures pour nouveau départ après abandon** Au plus tard le samedi 31 mai 2025 avant 06h45 au foirail. Contacter Jean Michel DESSE au 06 80 74 35 70.

### **Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2° étape :**

Le vendredi 30 mai 2025 au plus tard à 23h00.

Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

**Départ de la seconde étape (1° voiture VHC)** : samedi 31 mai 2025 à 07h00.

**Arrivée du rallye (1° voiture VHC)** : samedi 31 mai 2025 à partir de 17h24.

**Vérification finale** Lieu : Garage Renault Rethel rue de la sucrerie 08300 Sault les Rethel.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**Publication des résultats du rallye** le samedi 31 mai 2025 30 minutes après l'affichage des résultats partiels. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

**Remise des prix** : Samedi 31 mai 2025 à partir de l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière spéciale.

Lieu : Podium du Foirail.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, Stéphane Hunter son président et l'ensemble des membres du comité directeur organisent le 45° rallye régional Moderne des Ardennes 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand EST le 11/02/2025 sous le numéro \_11\_ et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 121 en date du \_11/02/2025.**

### ***Comité d'Organisation***

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315

Membres : tous les membres du comité de l'ASA Ardennes.

Secrétariat du Rallye : ASA des Ardennes 15 rue du clos du château 08270 Novion-Porcien.

Téléphone fixe : 03 24 52 13 61 Téléphone portable 06 80 72 10 08 ou 06 48 33 92 18

asadesardennes@orange.fr

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° licence	Code ASA
Président du collège commissaires sportifs	Jean Charles BIDAL	1625	0305
Membre du collège	Jean Michel Martin	27433	0313
Membre du collège	Anne CARDINAL	199648	0326
Directeur de course général au PC	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de course général adjoint au PC	Paul Emile REMY	260120	0305
Directeur de course ES1 ES2 ES3 ES4 au PC	Fabrice OUDART	8912	0325
Directeur de course VHC VHRS au PC	Jean Claude LEUVREY	88	0328
Directeur de course nouveau départ	Paul Emile REMY	260120	0305
Directeur de course ES 1,2,3,4	Alain ANGELMANN	214977	0302
Directeur adjoint ES 1,2,3,4	Christophe GALLAIRE	242385	0314
Relation concurrents responsable	Jocelyne ANGELMANN	233639	0302
Relation concurrents chargé de la vérification publicité	Jean Pierre DESCHAMPS	5545	0111
Médecin chef au PC	Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Directeur de course chargé des vérifications administratives.	Jean Claude LEUVREY	88	0315
Responsable commissaires techniques, VHRS et nouveau départ	Jean Michel DESSE	5538	0116
Commissaire technique	Yves VANACKERE	16710	0116
Commissaire technique	Yannick MARTIN	138098	0315
Commissaire technique	Roger COLIBERT	59209	0325
Commissaire technique			
Responsable classement informatique	Gérard PEUREUX	11719	0305
Responsable commissaires	Florence LECLERE		0315
Trico	Francis ROMBOURG/ Pascal Faivre	34694	0323
Autorité	Stéphane HUNTER	192084	0315
Damier	AC VIEHE/ Y BLANPAIN	11415/197446	0102
Chronométrateurs départ ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise FRANCHI et Sébastien CREPET	214894/258201	0305/0315
Chronométrateurs arrivée ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise et Gérard TANT	119502/147683	0101/0101
Speaker	Didier OHMER	1905	0304

**A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de Faits.**

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 45° Rallye Régional des ARDENNES compte pour la coupe de France des rallyes 2025 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Grand Est.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de consulter le site [www.asa-ardennes.fr](http://www.asa-ardennes.fr) afin de connaître leurs heures de convocation pour les vérifications administratives qui seront disponibles dès le lundi 26 mai 2025.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 45° rallye régional des Ardennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 19 mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

**3.1.1.10P.** Le nombre des engagés (les 3 rallyes confondus) est fixé à 110 voitures maximum.

**3.1.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 310€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 315€ (Remise de 15€ par licencié ASA Ardennes).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 620€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 625€.

**3.1.12.P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 4.3P. ASSISTANCE

*L'assistance sera autorisée dans la zone du Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.*

Un seul véhicule en plus du véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Un parc pour les remorques est prévu. Il est obligatoire et se trouve à proximité de l'assistance au foirail.

#### 4.3.1. Parcs d'assistance.

**4.3.1.4.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Les pénalités sont cumulatives.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES :**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**5.2P Publicité :** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif au présent règlement.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 45° rallye régional Moderne des Ardennes représente un parcours de 143.10 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1 ACY ROMANCE 4 kms
- ES2, ES3, ES4 NOVION 12 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES :**

*Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3*

**6.2.5 Dates et heures des reconnaissances :** le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 8h00 à 15h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON :**

Tout **équipage** ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

## **Abandon : appeler le 0601240960 (DC Adjoint)**

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 10P. PRIX-COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois commissaires choisis par le responsable des commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

#### **Prix en espèces ou coupes :**

a) Classement général : 1 coupe aux 3 premiers et 1 coupe à la première pilote féminine.

b) Classement par classe :

1 partant : 1 coupe.

De 2 à 6 partants: 1 coupe aux 3 premiers.

De 7 à 10 partants: 1 coupe aux 4 premiers.

De 11 à 15 partants: 1 coupe aux 5 premiers.

Plus de 15 partants : 1 coupe aux 6 premiers.

c) Equipage pilote féminin ( voir article 9.6 du règlement standard des rallyes 2025; non cumulable avec classement par classe).

De 1 à 3 partants (toutes classes confondues) : 1 coupe au premier.

Plus de 3 partants : 1 coupe aux 3 premiers.